

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

Retiré

AMENDEMENT

N ° DN548

présenté par
Mme Chatelain et M. Bayou

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

Après l'alinéa 29, insérer l'alinéa suivant :

« Les objectifs de recrutement et de fidélisation seront renforcés par un attachement particulier aux dispositifs d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes de la Défense. Dans la continuité de la LPM précédente, une attention particulière est portée aux dispositifs facilitant la conciliation entre la vie personnelle et la vie professionnelle. Le ministère des armées veille à faciliter l'accès des femmes aux diplômes d'état-major et à l'École de guerre, avec l'objectif de doubler la part des femmes parmi les officiers généraux d'ici 2030. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'armée française est aujourd'hui composée de 16,8% de femmes. Ce taux n'est qu'en faible progression puisqu'il était de 15% en 2015 et reste peu élevé. Le renforcement de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein de la Défense doit accompagner l'objectif de fidélisation du personnel présenté par cette LPM et permettre d'augmenter la féminisation de la Défense.

Les femmes ne représentent que 10% des officiers généraux. Cet amendement propose de briser le plafond de verre actuel et de féminiser les postes d'officiers généraux à hauteur de 20%. Par cet amendement, le groupe écologiste souhaite que les efforts de mixité du personnel de défense soient renforcés à tous les niveaux.